



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **16 juin 2014**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir - Collecteurs collectifs privés EU-EP des parcelles du Coin de Terre - Chemin du Moulanais, tronçon 1 et tronçons 2 et 3

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **550 000 F** pour couvrir les travaux de raccordement des collecteurs collectifs privés EU – EP, des parcelles du Coin de Terre, tronçon 1 et tronçons 2 et 3, du chemin du Moulanais, selon l'étude établie par le bureau Erbeia-Ingénierie civile SA., du 08 mai 2014 (en annexe le projet de budget, le plan).

Le financement du coût total de l'investissement 550 000 F, se décompose comme suit :

| | |
|--|----------------|
| - Etudes préliminaires à charge commune | 105 000 |
| - Exécution des travaux | 670 000 |
| - Participation des riverains, à déduire | (250 000) |
| - Divers et imprévus | 25 000 |
| - Budget estimé à charge commune | <u>550 000</u> |

D'amortir la dépense de 550 000 F, en 10 ans la première fois en 2015.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 5 septembre 2014.

Vandœuvres, le 25 juin 2014

Le Président du Conseil municipal
Hervé DESPLAND